

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2015

L'an deux mil quinze, le onze juin à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, Maire de Bessines.

Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

Date de la convocation : 5 juin 2015

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Jacques MORONVAL	X		
Noëlle ROUSSEAU	X		
Patrick THOMAS	X		
Christophe SAUZEAU	X		
Brigitte SOLDERA	X		
Bruno FUMERON		X	Patrick Thomas
Michel VOINEAU	X		
Michel ROBICHON	X		
Dany RENAUD		X	
Nathalie PETIT	X		
Véronique NIGNOL	X		
Odile NIVELLE	X		
Serge GELIN		X	Brigitte Soldera
Muriel HARYMBAT		X	
Anthony SAINT-MARTIN		X	Christophe Sauzeau
Bernard PITHON		X	Francis Guillemet
Francis GUILLEMET	X		
Nathalie PINEAU-COURJAUD	X		
Gwenaëlle DELCROS		X	

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation des membres du Groupe d'Acteurs Locaux – Inventaire Zones Humides
(annule et remplace la délibération 10-12 du 3 avril 2012)

POINT 1 : Désignation des membres du Groupe d'Acteurs Locaux – Inventaire Zones Humides (annule et remplace la délibération 10-12 du 3 avril 2012)

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides, nécessaire pour la révision du document d'urbanisme et visé dans le projet de SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin (mesure 4G), la commune de Bessines doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes maximum chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par un prestataire de service.

La composition du groupe de travail doit être la suivante selon les « modalités d'inventaires des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin » :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un représentant ...
 - d'une association de chasse,
 - d'une association de pêche,
 - d'une association de protection de la nature,
 - d'une association de randonneurs,
 - de la propriété foncière.

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau, à titre d'exemple :

- Un représentant de la CLE ou de la cellule animation de la CLE
- Un représentant de l'ONEMA.

↳ Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- M. Jacques Moronval, maire
- M. François Martin, président du syndicat des trois rivières (Guirande, Courance, Mignon)
- Mme Brigitte Soldera, adjointe
- M. Christophe Sauzeau, adjoint
- GAEC le Logis
- M. Christophe Pelaud, agriculteur
- M. Gérard Renaudet, agriculteur
- M. Yannick Debreuil, agriculteur
- Mme Marie-Gabrielle du Dresnay, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale 79
- M. Jean Michel Passereault, représentant l'association de protection de l'environnement
- Mme Danièle Boucard et M. André Blanché, représentants les associations de randonneurs
- M. Jean Claude Loiseau, représentant l'association de chasse
- M. Pierre Lacroix, président de l'AAPPMA

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

L'ordre du jour est épuisé à 20 heures 30

La secrétaire de séance,

Brigitte SOLDERA